

HONORAIRES 2020

Service de gestion locative

Barème à compter du 08/01/2020

HONORAIRES DE GESTION ADMINISTRATIVE

6% HT de tous les encaissements des loyers (soit 7,2% TTC)

- Suivi de votre locataire (appel de loyers, quittancements),
- Délivrance des congés,
- Règlement des loyers mensuellement ou trimestriellement par virement bancaire et envoi de vos comptes rendu de gérance,
- Accès web à votre espace dédié sur notre site en temps réel,
- Envoi une fois par an des éléments nécessaires à votre déclaration fiscale,
- Révisions annuelles des loyers et établissement des soldes de charges locatives,
- Suivi des contentieux éventuels et transmission des dossiers auprès d'un huissier, d'un avocat ...,
- Paiement de vos charges de copropriété, sauf avis contraire de votre part.

HONORAIRES DE GESTION TECHNIQUE

5% HT pour le suivi technique des travaux (soit 6% TTC)

- Suivi des dossiers sinistres : nous vous représentons en cas d'expertise pour défendre vos intérêts,
- Réalisation de devis pour d'éventuels travaux, mise en concurrence et suivi des travaux après votre accord,
- Intervention en cas de problème technique : notre réseau de sociétés (électricité, maçonnerie, plomberie, chauffagiste) intervient dans les plus brefs délais.

HONORAIRES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Garantie loyers impayés

GLI : 2,3% HT (soit 2,75% TTC)

CHERLOC : 0,2% HT (soit 0,25 % TTC)

(Certification des dossiers locataires avant signature du bail)

Représentation des bailleurs aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

75€ HT par heure

TTC : TVA incluse au taux de 20%